Image not found or type unknown

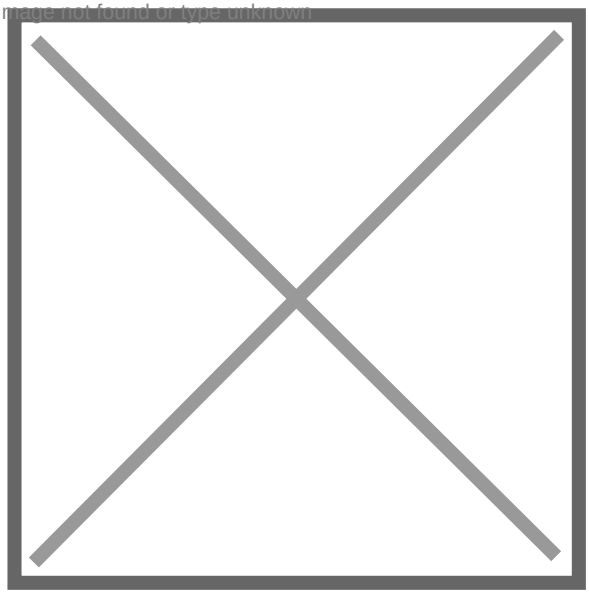

Lettre de convocation huissiers de justice

Par **llou78**, le **19/05/2014** à **10:16**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**
Mon père a contracter un crédit en 1994 de voiture, entre temps celle ci a était saisie, les années ont passés et plus de nouvelle ou une fois tous les 10 ans !!! Cette semaine, mon père reçois un courrier de convocation urgente indiquant qu il n on pas pu trouver de solution amiable etc ... Je ne sais pas comment pour l aider maintenant il est a la retraite et cette lettre la complément déstabilise il ne dors plus ... Merci de votre aide

Par **jibi7**, le **19/05/2014** à **10:35**

hello llou

Rassurez votre père. Surtout s'il a gardé trace des credits, saisie etc
Commencez par demander à l'huissier surtout- si ce n'est pas le meme qu'il y a 20 ans- de vous fournir les actes juridiques sur lesquels il s'appuie..
les formules que vous citez sont habituellement ceux des officines de recouvrement qui agissent surtout a l'intimidation sans respecter les prescriptions etc..
ne se donnent pas la peine d'adresser leur courrier en recommandé etc..
au passage rappelez leur que la loi a raccourci les délais de prescriptions..

Par **llou78**, le **19/05/2014** à **11:28**

Merci je vais essayer de trouver un courrier pour envoyez a l'huissier est ce que vous savez

ou je peux ce type de document

Par **jibi7**, le **19/05/2014** à **12:19**

Avant d'envoyer quoi que ce soit vérifiez que
- le courrier reçu par votre père a été envoyé en recommandé
- que l'huissier n'est pas en réalité une officine de reoouvrement
dans ces 2 cas surtout ne pas leur adresser de courrier ni meme leur téléphoner
Essayez de retrouver d'abord ce qu'a gardé votre père du dossier

Par **Ilou78**, le **19/05/2014** à **12:24**

Le courrier a été expédié en lettre simple il émane de l étude pie?cy et malheursement impossible de retrouver les papiers de mon père, qu en pensez vous

Par **jibi7**, le **19/05/2014** à **12:47**

Alors dites a votre père de dormir tranquille ce sont des arnaqueurs
j'imagine que l'adresse de cette etude n'est pas dans votre departement ce qui est la regle pour des poursuites legales.
preparez les textes des nouveaux délais de prescriptions : 10 ans, peut être meme 2 ans pour certaines dettes de conso..
Surtout ne repondez pas et ne telephonez pas (au contraire cela risquerait de relancer une dette bidon)
faites comme moi tapez sur google "étude.piercy recouvrement" vous y trouverez de nombreux cas de harcelement de cette etude .
vous pouvez aussi contacter un organisme de defense du consommateur..

Par **pat76**, le **22/05/2014** à **17:54**

Bonjour

Votre père demeure dans le même département que l'étude du huissier?

Si ce n'est pas le cas l'huissier n'est pas compétent territorialement et surtout s'il n'a aucun titre exécutoire en sa possession.

Tant qu'il n'y aura pas de lettre recommandée que vous ou votre père ne répondiez à Me Percy qui fait plus dans l'officine de recouvrement que dans l'étude d'huissier.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Ilou78**, le **23/05/2014** à **08:08**

Effectivement il demeure dans le 94 et nous le 78 !!! Me conseillez vous d écrire ou d aller voir un avocat car je ne sais même plus comment l aider

Par **jibi7**, le **23/05/2014** à **09:29**

Si votre père a accès a internet vous lui afficher les resultats de la recherche sur google associant etude ou cabinet piercy + arnaque..
la seule chose a faire s'ils insistent est de porter plainte pour harcelement et procedure frauduleuse et/ou abusive qui doivent etre du domaine de la tentative d'escroquerie
faites vous aider par une association de defense du consommateur ils ont des juristes qui ont l'habitude

en aucun cas ne vous adressez a eux via avocat ou non c'est leur tendre une perche!

en cas d'appel ou de courriers gardez les notez les avec les numeros ne repondez pas et dites a votre pere de dire qu'il n'est pas au courant point barre!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés